ufolep

TOUS LES SPORTS AUTREMENT

Cont@ct

n° 13 du 1er avril 2011

Fédération sportive de la ligue de l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

Édito

L'UFOLEP fédération délégataire ?

L'UFOLEP, fédération multisports affinitaire, sur le point de devenir la 1ère fédération multisports délégataire ?

La ministre des sports, candidate aux élections sénatoriales de septembre prochain, d'après les milieux autorisés, doit laisser « l'empreinte » de son passage à la tête du ministère des sports. Elle a donc prévu de marquer fortement les esprits, et, suite à sa rencontre avec notre président national accompagné du directeur technique national, soutient le projet de faire de l'UFOLEP une fédération délégataire. D'ici quelques jours, peut-être même avant l'assemblée générale nationale, vous trouverez, lors de la parution du journal officiel, l'officialisation de ce changement de statuts de notre fédération. Il sera certainement possible de les faire voter à Boulazac les 9 et 10 avril prochain.

Bien entendu, ce changement risque de bouleverser en profondeur notre fonctionnement.

Des discussions et palabres vont être engagés sur ce sujet : certains se poseront la question de la perte de notre identité, d'autres y verront un progrès certain et une approche différente de nos activités sportives… mais que pourrons-nous y faire réellement sinon accéder à la sollicitation ministérielle ?

Attention : soyez attentif et préparez-vous à ce bouleversement… fourbissez vos armes…

En conclusion : l'eusses-tu cru… chapeau pointu…

Henriette Manuel
Secrétaire nationale

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

Dossiers transversaux

Cont@ct

la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

Journée d'information sur les échanges franco-allemands

L'OFAJ (Office Franco-Allemand pour la Jeunesse) a pour mission d'approfondir les liens qu'entretiennent les jeunes français et les jeunes allemands. Dans ce cadre là, il propose différents dispositifs permettant d'accompagner financièrement les échanges.

Pour ceux qui peuvent être intéressé, **le 3 mai 2011**, l'UFOLEP et l'USEP, en collaboration avec l'OFAJ, propose une journée d'information sur les échanges franco-allemands dans le domaine du sport.

L'ordre du jour fixé est le suivant :

9h30/10H : Accueil
10h : Présentation de l'OFAJ
10h30 : Historique de l'USEP et de l'UFOLEP dans les projets franco-allemands
10h45 : Témoignages
- *Un témoignage USEP*
- *Un témoignage UFOLEP*
- *Les tandems*

12/14h : Repas
14h/15h : Les aides de l'OFAJ : dispositifs
15h/16h : travail en groupes USEP et UFOLEP
16/16h30 : Réponses aux questions - Clôture

Pour vous inscrire veuillez contacter :
- Laetitia Zappella (lzappella.laligue@ufolep-usep.fr, 01 43 58 97 79)
- Bernard Colmont (bcolmont.laligue@ufolep-usep.fr, 01 43 58 97 67)

CAMPAGNE MONDIALE POUR L'EDUCATION

L'UFOLEP s'associe à Solidarité Laïque pour la seconde année dans le cadre de la Campagne Mondiale pour l'Éducation.

Le thème retenu pour 2011 est celui de l'éducation des femmes et des filles. Des affiches et des flyers sont à disposition des comités souhaitant s'engager dans la campagne de plaidoyer au travers du dispositif «**Mille et une rencontres pour les exclues de l'éducation !».**

Vous trouverez ci-dessous le lien pour le Manifeste et le kit :

http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/Manifeste%20et%20kit.pdf

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

STAGE TANDEM 2011

Séjour sportif et linguistique franco-allemand
14-16 ans

Du 13 au 27 août 2011

Lieu : **Babenhausen (Bavière) & Cerdon (Loiret)**

Deutsch-Französisches Jugendwerk
Office franco-allemand pour la Jeunesse

Fédération sportive de la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

Séjour sportif et linguistique France/Allemagne 2011 – Méthode Tandem

L'UFOLEP (Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique) en coopération avec la Schwäbische Jugendbildungsstätte de Babenhausen et la Schwäbische Sportjugend organisent, avec le soutien de l'OFAJ (Office franco-allemand pour la Jeunesse) un cours de langue franco-allemand accompagné de nombreuses activités sportives selon la méthode tandem *(cf. Comment ?)*

Le cours aura lieu en France et en Allemagne et a pour but de promouvoir l'apprentissage de la langue du partenaire, tout en éveillant l'intérêt de chacun à la culture de l'autre.

Où et quand ?

Du 13.08.2011 au 20.08.2011 en Allemagne à Babenhausen (Bavière).
Le 20.08.2011 au matin, les participants quitteront l'Allemagne pour la France en bus (arrivée prévue en fin d'après-midi).
Du 20.08.2011 au 27.08.2011 en France à Cerdon (Loiret)

Qui ?

Français et allemands âgés de **14 à 16 ans** (année de naissance 1995, 1996, 1997), **licenciés dans un club** et souhaitant apprendre ou s'améliorer en allemand avec des jeunes du même âge.
Pour une raison de niveau il est conseillé d'avoir au moins 2 ans d'allemand derrière soi.

Comment ?

Français et Allemands suivent les cours ensemble, animés par une équipe d'enseignants bilingues. Les jeunes travailleront en binômes et prendront tour à tour le rôle de l'enseignant ou celui de l'élève. Ils seront sans cesse suivis par les animateurs bilingues pour venir en aide, assurer la correction et mener les sujets de discussion. Des activités sportives, culturelles et de loisirs sont au programme l'après-midi.

Programme :

- 5 heures par jour d'activités en Tandem (ou, si besoin pour des questions de grammaire, par langue maternelle),
- Activités sportives (ex: Jeux de ballon, Slackline, accrobranche, baignade...),
- Sorties

Frais de participation :

Les frais de participation pour la durée du cours s'élèvent à € 390,- et comprend le transport, l'hébergement, la restauration ainsi que l'ensemble des activités proposées.
La participation aux deux volets du séjour est obligatoire.

Inscription :

Les jeunes intéressés doivent renvoyer la fiche d'inscription ci-jointe avant le d'ici le **01.06.2011** auprès de l'UFOLEP 45 : ufolep45@orange.fr
La fiche d'inscription est accessible à l'adresse suivante :
http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/fiche%20inscription%20tandem.doc
Les inscriptions sont limitées à 10 français et 10 allemands.

Contact :

- Robin LIE, ufolep45@orange.fr, 02 38 54 42 49
- Laetitia ZAPPELLA, lzappella.laligue@ufolep-usep.fr, 01 43 58 97 79

Pour le respect de l'environnement, merci de n'imprimer cette plaquette de présentation qu'en cas de nécessité

Pôle
vie fédérale

Cont@ct

IMPORTANT

DETENTION ET TRANSPORT DES ARMES

La loi sur la sécurité intérieure (N°2) est passée au journal officiel...

Contrairement à ce qui était prévu, il semblerait que ce qui concerne la détention et le transport des armes n'a pas été modifié et, surtout, pas « renforcé », ce qui veut dire que, on en resterait à l'obligation de licence FF Tir et FF Ball-trap pour les armes de 5ème et 7ème catégorie (si ma mémoire est bonne) .

Remarque : la « carabine 22 long riffle », pour laquelle la question a été très souvent posée n'entre pas dans ces catégories soumise à autorisation)

Ceci dit, vous le verrez, le texte est très long et surtout très fastidieux ... celui qui trouverait des articles concernant la détention et le transport des armes aura droit à ma plus haute considération et un verre offert par mes soins ; avec mes remerciements, par anticipation, à tous les « fidèles lecteurs ».

Retrouvez l'intégralité de ce texte en suivant le lien suivant :

http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/TIR-TEXTE-INTEGRAL.pdf

Veille juridique

JORF n°0068 du 22 mars 2011 page 5130 texte n° 7

ARRETE

Arrêté du 7 mars 2011 modifiant l'arrêté du 28 septembre 2007 relatif au permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur, à l'agrément des établissements de formation et à la délivrance des autorisations d'enseigner

NOR: DEVT1106240A

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,
Vu le décret n° 2007-1167 du 2 août 2007 modifié relatif au permis de conduire et à la formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur ;
Vu l'arrêté du 18 mai 2005 modifié relatif aux certificats restreints de radiotéléphoniste du service mobile maritime et du service mobile fluvial et aux droits d'examen concernant ces certificats ;
Vu l'arrêté du 28 août 2007 modifié relatif à la compétence territoriale des services instructeurs en application des articles 4, 22 et 33 du décret n° 2007-1167 du 2 août 2007 relatif au permis de conduire et à la formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur ;
Vu l'arrêté du 28 septembre 2007 modifié relatif au permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur, à l'agrément des établissements de formation et à la délivrance des autorisations d'enseigner,

Arrête :

Article 1
L'article 1er de l'arrêté du 28 septembre 2007 susvisé est modifié comme suit :
1° A l'article 1.1, les mots : « vingt-cinq questions » et « quatre erreurs » sont remplacés respectivement par les mots : « trente questions » et « cinq erreurs » ;
2° A l'article 1.2, le huitième tiret est ainsi modifié :
« — connaissances élémentaires du service mobile maritime, du système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMSDM) et du bon usage d'une station radioélectrique fonctionnant dans la gamme des ondes métriques (VHF) : fréquences, voies, alphabet phonétique et notions de langue anglaise de base pour son utilisation ; Maritime Mobile Service Identity (numéro MMSI) et appel sélectif numérique (ASN), zones du système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM) ; communications liées à la détresse et à la sécurité, protection des fréquences de détresse ; l'organisation du sauvetage en mer ; » ;
3° A la fin du onzième tiret de l'article 1.2, sont ajoutés les mots : « protection de la faune et de la flore ; ».

Article 2
L'article 2 de l'arrêté du 28 septembre 2007 susvisé est modifié comme suit :
1° A l'article 2.1, les mots : « vingt-cinq questions » et « quatre erreurs » sont remplacés respectivement par les mots : « trente questions » et « cinq erreurs » ;
2° A la fin de l'article 2.2, il est ajouté deux tirets ainsi rédigés :
« — la protection de l'environnement : l'entretien du navire, les rejets, la protection des berges, de la faune et de la flore ;
— connaissances élémentaires du service radiotéléphonique fluvial, de ses spécificités et du bon usage d'une station radioélectrique fonctionnant dans la gamme des ondes métriques (VHF) : réseaux du service radiotéléphonique fluvial, fréquences et voies ; code ATIS (Automatic Transmitter Identification System), réglementation spécifique ; communications liées à la détresse et à la sécurité, protection des fréquences de détresse. »

Article 3
L'article 3 de l'arrêté du 28 septembre 2007 susvisé est modifié comme suit :
1° Au huitième alinéa, les mots : « trois heures » sont remplacés par les mots : « trois heures trente minutes » ;
2° Au neuvième alinéa, les mots : « une heure » sont remplacés par les mots : « une heure trente minutes » ;
3° Le dixième alinéa est modifié comme suit :
« — deux heures de conduite effective par candidat sur le bateau de formation pour les points d et e du présent article ; le nombre d'élèves embarqués ne doit pas dépasser quatre. » ;
4° Il est ajouté un dernier alinéa ainsi rédigé :
« L'établissement de formation tient à jour un registre de bord pour chaque bateau de formation utilisé. Ce registre, paginé, daté et composé de feuillets non détachables est visé par le service instructeur préalablement à sa première utilisation. Il doit être à bord du bateau pendant la durée de la formation. L'établissement conserve ce registre à la disposition de l'administration pendant cinq années après la date de fin d'utilisation.
Les informations devant obligatoirement figurer sur ce registre sont les suivantes :
a) Page de garde : nom et adresse de l'établissement ou son cachet ; numéro d'agrément de l'établissement ; nom ou devise du bateau ; numéro d'immatriculation ou d'enregistrement du bateau ; date d'ouverture du registre (à remplir par le service instructeur) ; visa du service instructeur et indication par ce dernier du nombre de pages du registre ; date de fin d'utilisation (à remplir par le service instructeur) et visa du service ;
b) Verso de la page de garde : nom et numéro d'autorisation d'enseigner des formateurs de l'établissement ;
c) Pages à la suite : date de la sortie ; relevé de l'horamètre au début de la journée ; heure de départ et de retour pour chaque élève ; nom du formateur ; nom de l'élève ; signature de l'élève ; relevé de l'horamètre à la fin de la journée. »

Article 4
A l'article 5 de l'arrêté du 28 septembre 2007 susvisé, il est ajouté un dernier alinéa ainsi rédigé :
« L'établissement de formation tient à jour un registre de bord pour chaque bateau de formation utilisé. Ce registre, paginé, daté et composé de feuillets non détachables est visé par le service instructeur préalablement à sa première utilisation. Il doit être à bord du bateau pendant la durée de la formation. L'établissement conserve ce registre à la disposition de l'administration pendant cinq années après la date de fin d'utilisation.
Les informations devant obligatoirement figurer sur ce registre sont celles énumérées à l'article 3 du présent arrêté.
Lorsque la formation pratique à l'extension "grande plaisance eaux intérieures" s'effectue sur le bateau d'un propriétaire privé, sont ajoutés à ces informations le nom du propriétaire, le nom ou la devise du bateau et son numéro d'immatriculation. »

Article 5
L'article 6 de l'arrêté du 28 septembre 2007 susvisé est modifié comme suit :
Au b des articles 6.1 et 6.2, sont ajoutés après le mot : « identité » les mots : « en couleurs ».

Article 6
L'article 7 de l'arrêté du 28 septembre 2007 susvisé est modifié comme suit :
1° Au troisième tiret du b sont ajoutés après le mot : « kilowatts » les mots : « et d'un horamètre » ;
2° A la fin du c, il est ajouté un tiret ainsi rédigé :
« — être équipé d'un horamètre. »

Article 7
A l'article 9 de l'arrêté du 28 septembre 2007 susvisé, il est ajouté un paragraphe 9.5 ainsi rédigé :
« 9.5. Lors d'une suspension temporaire d'agrément, l'établissement doit afficher, de manière lisible de l'extérieur de ses locaux et pendant toute la durée de cette suspension, la décision du service instructeur. »

Article 8
A l'article 18 de l'arrêté du 28 septembre 2007 susvisé, il est ajouté un paragraphe 18.3 ainsi rédigé :
« 18.3. Le service instructeur peut organiser à titre exceptionnel des sessions d'examen en langues étrangères pour les candidats aux épreuves théoriques pour l'obtention de l'option "côtière" ou de l'option "eaux intérieures". Les modalités pratiques de l'organisation de ces sessions font l'objet d'une instruction spécifique. »

Article 9
L'article 20 de l'arrêté du 28 septembre 2007 susvisé est modifié comme suit :
1° Au premier alinéa, les mots : « tous les ans » sont remplacés par les mots : « au moins deux fois pendant la durée de l'agrément » ;
2° Au deuxième tiret sont ajoutés après le mot : « apprentissage » les mots : « ainsi que du registre de bord de chaque bateau de formation ».

Article 10
L'objectif n° 3 de l'annexe I de l'arrêté du 28 septembre 2007 susvisé est modifié comme suit :
« Objectif n° 3 : "connaître les règles élémentaires de l'usage des moyens de communications embarqués" :
— être capable de présenter les limites du téléphone portable ;
— être capable de présenter l'intérêt d'utiliser une VHF ;
— être capable de passer un appel de détresse, d'urgence ou de sécurité. »

Article 11
Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter du 1er mai 2011, à l'exception de celles relatives au registre de bord et à l'horamètre pour lesquelles la date d'application est fixée au 1er septembre 2011.

Article 12
Le directeur des affaires maritimes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 7 mars 2011.

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur des affaires maritimes,

P. Paolantoni

JORF n°0069 du 23 mars 2011 page 5196 texte n° 18

ARRETE

Arrêté du 15 mars 2011 modifiant l'arrêté du 23 septembre 1998 relatif aux aéronefs ultralégers motorisés

NOR: DEVA1104667A

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,
Vu la convention relative à l'aviation civile internationale, signée à Chicago le 7 décembre 1944, publiée par le décret n° 47-974 du 31 mai 1947, ensemble les protocoles qui l'ont modifiée, notamment le protocole du 24 septembre 1968 concernant le texte authentique trilingue de ladite convention, publiée par le décret n° 69-1158 du 18 décembre 1969 ;
Vu le règlement (CE) n° 216/2008 du Parlement européen et du Conseil du 20 février 2008 concernant des règles communes dans le domaine de l'aviation civile et instituant une Agence européenne de la sécurité aérienne et abrogeant la directive 91/670/CEE du Conseil, le règlement (CE) n° 1592/2002 et la directive 2004/36/CE ;
Vu le code des transports ;
Vu le code de l'aviation civile, et notamment l'article R. 133-1-2 ;
Vu l'arrêté du 24 juillet 1991 modifié relatif aux conditions d'utilisation des aéronefs civils en aviation générale ;
Vu l'arrêté du 23 septembre 1998 modifié relatif aux aéronefs ultralégers motorisés,

Arrête :

Article 1
A l'article 2 de l'arrêté du 23 septembre 1998 susvisé, dans la définition de classe 1 (dite paramoteur), les mots : « par une voilure souple, de type parachute » sont remplacés par les mots : « par une voilure souple, de type parachute ou parapente ».

Article 2
A l'article 2 du même arrêté, la dernière phrase est supprimée.

Article 3
Les dispositions des articles 3 à 6 du même arrêté sont remplacées par les dispositions suivantes :
« Art. 3. - Une fiche d'identification est délivrée pour tout ULM.
« Le constructeur fournit les éléments descriptifs de l'ULM qui sont reportés sur la fiche d'identification. Ces éléments permettent d'identifier les caractéristiques essentielles de l'ULM, notamment les caractéristiques de masses, de motorisation et de vitesses, permettant son classement en ULM.
« Le constructeur déclare qu'il :
« a) Garantit la conformité de l'ULM aux éléments descriptifs de la fiche d'identification ;
« b) A démontré la conformité aux conditions techniques applicables et a effectué le programme de démonstration de conformité qui leur est associé ;
« c) Dispose d'un dossier technique constructeur, qui comprend :
« 1. Le compte rendu des épreuves au sol et en vol ayant permis de démontrer la conformité de l'ULM ;
« 2. Le dossier d'utilisation.
« La démonstration de conformité comprend un programme minimal défini par le ministre chargé de l'aviation civile conformément à l'article 8 du présent arrêté.
« Dans le cas d'un aéronef construit en série, le dossier technique constructeur visé au b est transmis au ministre chargé de l'aviation civile aux seules fins d'archivage et, en cas d'événements graves en service, de support à la définition des mesures prévues à l'article 13.

« Dans les autres cas, le dossier technique constructeur est archivé par le postulant et tenu à la disposition du ministre chargé de l'aviation civile.
« Art. 4. - Le ministre chargé de l'aviation civile notifie sur la fiche d'identification le code d'identification de l'ULM.
« Sur la simple considération de la déclaration du constructeur prévue à l'article 3 et au vu de la fiche descriptive fournie par le constructeur, la fiche d'identification est visée et délivrée par le ministre chargé de l'aviation civile.
« Art. 5. - La carte d'identification de l'ULM est visée et délivrée par le ministre chargé de l'aviation civile au vu de :
« — soit la fiche d'identification de l'ULM obtenue conformément aux dispositions de l'article 3, soit la copie de la fiche d'identification visée par le constructeur de l'ULM ;
« — l'attestation du postulant qui déclare :
« 1. Qu'il dispose d'un dossier d'utilisation comprenant :
« a) Pour les ULM monoplaces construits en série à partir d'un ULM de référence et pour les ULM biplaces un manuel d'utilisation et un manuel d'entretien ;
« b) Pour les autres ULM un manuel d'entretien ;
« c) Pour tous les ULM à l'exception de ceux de la classe 1 une fiche de pesée.
« 2. Que l'ULM est apte au vol.
« — la déclaration du lieu d'attache de son ULM.
« Art. 5-1. - Le visa de la carte d'identification est renouvelé tous les deux ans sous réserve que le postulant ait déclaré que son ULM est apte au vol.
« Art. 5-2. - Le ministre chargé de l'aviation civile notifie les marques d'identification portées sur la carte d'identification.
« Les marques d'identification comprennent le numéro du département du lieu d'attache choisi par le postulant suivi de deux ou trois lettres.
« En cas de changement de département du lieu d'attache, le postulant doit faire une nouvelle demande de carte d'identification dans un délai d'un mois.
« Art. 5-3. - Pour les ULM de classe 1 et 5, et pour les sous-classes, les dispositions particulières suivantes sont applicables :
« a) La marque d'identification provisoire prévue à l'article 9 peut être conservée lors de l'obtention de la carte d'identification définitive, sous réserve de ne pas comprendre la lettre W ;
« b) La marque d'identification peut être conservée en cas de changement de département d'attache ou en cas de cession ;
« c) A sa demande, un usager peut se voir communiquer une marque d'identification avant l'achat d'une voile ou d'une enveloppe dans le but de la faire apposer par le constructeur.
« Art. 6. - Dans le cas de cession d'un ULM, le détenteur de la carte transmet au nouveau postulant les éléments suivants :
« a) La carte d'identification avec la mention "cédé" et la date de cession ;
« b) Une déclaration de l'état de l'ULM concernant son aptitude au vol ;
« c) La fiche d'identification de l'ULM ;
« d) Le dossier d'utilisation, qui comprend pour tout ULM :
« 1. Un manuel d'utilisation ;
« 2. Un manuel d'entretien ;
« e) La fiche de pesée, sauf pour les ULM de classe 1.
« L'ancien détenteur de la carte informe de la vente, dans un délai de quinze jours, par recommandé avec accusé de réception, l'autorité ayant délivré la carte d'identification.
« La nouvelle carte d'identification est visée et délivrée par le ministre chargé de l'aviation civile au vu de l'ancienne carte d'identification, de la fiche d'identification associée et d'une déclaration du postulant selon l'article 5.
« L'ancienne carte d'identification reste valide pendant un mois après la date de cession de l'ULM. »

Article 4
A l'article 7 et à l'article 8 du même arrêté, les mots : « doivent être » sont remplacés par le mot : « sont ».

Article 5
A l'article 8 du même arrêté, les mots : « doivent permettre » sont remplacés par les mots : « ont pour objectif de ».

Article 6
Dans ce même arrêté, avant la dernière phrase de l'article 8, il est inséré un nouvel article numéroté 8-1 et qui contient cette dernière phrase.

Article 7
A l'article 10 du même arrêté, il est inséré le mot : « descriptifs » après le mot : « éléments ».

Article 8
L'article 11 du même arrêté est modifié ainsi qu'il suit :
1. Dans le paragraphe a, les mots : « la partie descriptive » sont remplacés par les mots : « les éléments descriptifs ».
2. Dans le paragraphe b, les mots : « l'aptitude au vol de l'ULM, et notamment la conformité » sont remplacés par les mots : « que l'ULM est apte au vol, et notamment qu'il est conforme ».
3. Il est inséré un paragraphe c ainsi rédigé avant le paragraphe commençant par les mots : « Le propriétaire est dégagé » :
« c) Si besoin, effectue une nouvelle pesée et met à jour la fiche de pesée. »
4. Les mots : « Le propriétaire est dégagé » sont remplacés par les mots : « Toutefois, le postulant est dégagé ».
5. Les mots : « Toute modification majeure fait l'objet d'une information, dans les quinze jours, de l'autorité qui a visé la fiche d'identification. La partie descriptive modifiée et la déclaration de conformité lui sont adressées. » sont remplacés par les mots : « Toute modification majeure fait l'objet d'une information, dans les quinze jours, de l'autorité qui a visé la fiche d'identification en lui transmettant les éléments descriptifs modifiés et la déclaration de conformité. »
6. Le mot : « propriétaire » est remplacé par le mot : « postulant ».
7. Les mots : « doit toujours être » sont remplacés par les mots : « est toujours ».

Article 9
Au paragraphe c de l'article 14 du même arrêté, les mots : « à la partie descriptive » sont remplacés par les mots : « aux éléments descriptifs ».

Article 10
A l'article 14 du même arrêté, le mot : « propriétaire » est remplacé par les mots : « détenteur de la carte d'identification ».

Article 11
Sous le titre VI du même arrêté, il est inséré, avant l'article 15, un article 14-1 ainsi rédigé :
« Art. 14-1. - Le ministre chargé de l'aviation civile peut effectuer ou faire effectuer, par des personnes ou organismes habilités à cet effet, les vérifications et la surveillance qu'il juge nécessaire pour s'assurer qu'un ULM répond aux dispositions du présent arrêté. »

Article 12
A l'article 16 du même arrêté, les mots : « leur propriétaire » sont remplacés par les mots : « le détenteur de la carte d'identification ».

Article 13
Les cartes d'identification des ULM de classe 1 ou de sous-classe 1A délivrées conformément aux dispositions de l'arrêté du 23 septembre 1998 susvisé dans sa version antérieure à la modification par ce présent arrêté restent valides selon ces dispositions antérieures.

Article 14
A compter de la date d'applicabilité de cet arrêté, le ministre chargé de l'aviation civile ne délivre plus de carte d'identification de sous classe 1A.

Article 15
La directrice de la sécurité de l'aviation civile est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française et applicable six mois après sa publication.

Fait le 15 mars 2011.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice de la sécurité
de l'aviation civile,
F. Rousse

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

Pôle communication

Cont@ct

la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

Formation Joomla

Le pôle communication, dans le cadre de la formation continue fédérale, vous propose une journée de formation à propos de joomla[1] le mardi **24 mai 2011**.

Cette journée est ouverte aux commissions nationales sportives et aux professionnels du réseau en charge d'une problématique web.

Vous trouverez ci-joint le formulaire d'inscription à nous retourner dès que possible.

Pour rappel, cette formation est proposée dans le cadre du projet d'harmonisation et d'affichage des sites internet des activités sportives existantes à l'UFOLEP. Joomla est le support proposé pour élaborer une trame/arborescence qui permettra de donner à chacune des CNS concernées, un site fonctionnel en terme de rubricage et d'identité.

Bien cordialement.
Rosemary

[1] *Joomla est un logiciel web qui vous permettra de créer un site internet dynamique*

FICHE D'INSCRIPTION

A RETOURNER AU POLE NATIONAL FORMATION
AVANT LE 11 mai 2011

MODULE DE FORMATION

« Joomla »

LE 24 mai 2011

A PARIS

Nom : Prénom :

Fonction occupée :

Comité Ufolep : Commission Sportive :

Coordonnées téléphoniques :

Souhaite signer une convention de formation professionnelle ☐ OUI ☐ NON

Date : Signature

A retourner à l'Ufolep - Pôle Formation – 3 rue Récamier, 75007 PARIS - par mail : esyritis.laligue@ufolep-usep.fr - fax 01.43.58.97.74 -

Le comité départemental UFOLEP du Val d'Oise recherche, pour une durée de 10 mois, une personne motivée pour un poste de **Service Civique**.

Cf. page suivante descriptif de la mission.

Adresser lettre de motivation et curriculum vitae à :

Isabelle LETESSIER
UFOLEP Val d'Oise
4 rue Berthelot 95300 Pontoise
01 30 31 89 38
letessier.ufolep@ligue95.com

La Ligue de l'enseignement du Val d'Oise est un mouvement d'éducation populaire mais aussi une fédération d'associations.

Dans le Val d'Oise, nous comptons près de 300 associations affiliées à notre fédération, agissant dans des domaines très variés, qui constituent un réseau naturel où nous organisons la mutualisation des compétences, des savoirs et des moyens entre les membres.
Au fil de son histoire, la Ligue de l'enseignement a aussi noué de nombreux partenariats et participé à l'émergence de différents collectifs. Ces structures font aujourd'hui partie de notre "réseau étendu" et nous facilitons la mise en relation de nos associations qui souhaitent développer des projets avec ces structures.

A ce titre, nous accueillons des volontaires au sein de notre structure mais également au sein de nos associations affiliées.

L'UFOLEP 95 c'est :

• Une fédération sportive à part entière, à votre écoute où l'on met tout en œuvre pour rendre accessible les pratiques au plus grand nombre ;
• Un mouvement d'idées appliqué au secteur sportif où l'on prône une vie associative authentique et généreuse, pour former des citoyens sportifs ;
• Le secteur plein air et sport de la Ligue de l'Enseignement du Val d'Oise ;
• Une fédération reconnue, partenaire du Conseil Général et de la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports.

Descriptif de la mission :

L'UFOLEP a créé depuis plusieurs années un kit pédagogique sur le sport santé qu'elle souhaite développer et promouvoir auprès du plus grand nombre. Dans ce cadre, accompagné de bénévoles et permanents de l'association, la mission du volontaire consistera a :
- Prévenir les conduites à risque et donner les repères nécessaires à une bonne santé pour une pratique sportive auprès de responsables associatifs, d'adhérents et du public de l'association.
- Valoriser, développer, enrichir, animer le kit pédagogique existant du comité sur le sport santé.
- Favoriser la connaissance de l'UFOLEP auprès des associations non adhérentes afin de leur faire connaître et comprendre notre philosophie d'un sport autrement, qui se base sur un engagement éducatif et citoyen.

Compétences souhaitées :

Une forte volonté de s'impliquer dans un comité sportif et de travailler en équipe. L'envie de faire évoluer notre kit pédagogique sur le sport santé. Une connaissance des outils Word, Excel sera la bienvenue mais non exigée - idem pour la rédaction de courriers. Outre un attrait pour le sport en général, aucun diplôme, ni compétence sportive n'est exigée pour la réalisation de cette mission.

REPORTAGES

Quand l'UFOLEP rencontre Monsport.tv !

Vendredi 11 mars se déroulait à l'UFOLEP nationale une réunion entre le pôle communication et les représentants du site www.Monsport.tv.

Cette rencontre faisait suite à une première émission interview réalisée avec Philippe Machu à propos du positionnement de l'UFOLEP en tant que fédération sportive axée sur les champs de l'éducation par le sport.

Cette initiative était aussi l'occasion de la sortie du livre "100 idées pour l'éduction" portée par le collectif CAPES (Comité d'Associations Philanthropiques pour l'Éducation par le Sport).

Des perspectives de partenariat ont été dressées pour une mise en valeur sous forme de magazines ou de reportages afin de relater les différents événements de la fédération, du local au national et ainsi valoriser notre idée de "Tous les Sports autrement".

Retrouvez cette interview sur le site fédéral /rubrique communication/reportages

www.ufolep.org ou bien en cliquant sur le lien suivant :

http://www.monsport.tv/emissions/vive-le-sport/presentation-de-ufolep

L'UFOLEP 78 a connu un grand succès avec l'animation de Tous cyclistes en Yvelines **au départ du Paris-Nice ce weekend des 5 et 6 mars**

http://78.ufolep-idf.org/

Madame, Monsieur, Chers amis,

La campagne « Pas d'Education, Pas d'Avenir ! » est dédiée depuis une dizaine d'années au soutien de projet d'appui à l'éducation dans le monde et particulièrement à la scolarisation primaire universelle, objectif du Millénaire pour le Développement N° 2.

Le partenariat entre nos deux associations existe depuis 2001, année de lancement de la nouvelle formule de la Quinzaine de l'Ecole Publique et il a pris des formes diverses.

Depuis 2009, nous avons renforcé ce partenariat pour en faire un dispositif totalement mutualisé. Ceci se traduit par les choix des projets à soutenir, par l'appel à dons conjoint auprès des écoles, mais aussi auprès des organisations membres de Solidarité Laïque gérant des équipements tels que des centres de loisirs, de vacances, des maisons de jeunes, des centres d'accueil...

La gestion du site internet et le suivi des projets sont également partagés par nos deux organisations.
Ce partenariat s'est traduit l'an passé par un arrêt de la chute des dons et l'amorce de nouveaux équilibres.

Il y a encore à s'investir en termes de plaidoyer et de développement des outils pédagogiques mis à disposition des éducateurs qui souhaitent soutenir les enfants et les jeunes dans une démarche d'éducation au développement durable et à la solidarité internationale.

Cette campagne a également reçu l'appui de parrains, du monde des arts, du sport ou de la littérature. Pour 2011, le dessin a été offert par PLANTU. Serges KASSY, musicien de reggae ivoirien et Omar BA, écrivain sénégalais sont les parrains de la campagne.

Pour renforcer l'influence de la campagne, afin de soutenir encore plus les 45 projets dans 13 pays, nous devons développer la collecte.

En 2011, la campagne démarrera dans les semaines qui viennent.

Nous savons que vous êtes sans doute sollicités par de nombreux opérateurs. Mais « Pas d'Eduction, Pas d'Avenir ! » est une campagne unique en son genre, au sein des associations d'éducation populaire et laïques. Nous avons besoin de nous appuyer sur un réseau et de le développer.

Nous ne voulons pas ici vous solliciter pour effectuer seulement un don. Nous aimerions plutôt que vous soyez les ambassadeurs et ambassadrices de la campagne, que vous nous aidiez à la faire connaître, que vous nous souteniez pour en faire une des campagnes majeures du secteur de l'éducation populaire, des mutuelles, des coopératives, des syndicats, des fondations…
Pour tous renseignements, vous pouvez consulter le site de la campagne.

Les projets y figurent et peuvent être suivis. Des actualités sur des initiatives menées dans les départements sont présentées et enfin, il est possible de faire des dons en ligne. http://www.pasdeducationpasdavenir.org

Vous pouvez aussi prendre contact auprès de Clémentine SAVOIE csavoie@laligue.org et de Michel LEBLANC mleblanc@solidarite-laique.asso.fr qui gèrent au quotidien « Pas d'Education, Pas d'Avenir !

Comptant sur votre engagement et avec nos remerciements militants, recevez, Madame, Monsieur, Chers amis, l'assurance de nos salutations les meilleures.

Le Président
de Solidarité laïque
Dominique THYS

Le Secrétaire général
de la Ligue de l'enseignement
Jean-Marc ROIRANT

Clémentine SAVOIE
Coordinatrice de la campagne
"Pas d'Education, pas d'Avenir!"
la ligue de l'enseignement
3, rue Récamier
75341 Paris cedex 07
Tél: 01.43.58.97.95
Fax: 01.43.58.97.88
www.pasdeducationpasdavenir.org

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

Pôle formation stages

Cont@ct

la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

Capacité des commissaires Moto
Le 16 avril 2011

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	**Sports Mécaniques Moto Trial – Capacité de Commissaire**
Date et lieu du stage	Le 16 avril 2011 à Laparade (47)
Public	- Licencié UFOLEP - Avoir 17 ans minimum
Objectif	- S'approprier les contenus de formation - Devenir commissaire juge de zone en trial
Contenus de formation	- Unité A : Connaissances de base (tronc commun) - Unité F : juge de zone en trial
Documentation et matériel demandé	- Matériel de prise de notes - Documentation personnelle - Livret de formation
Responsable administratif	Bertrand BEDIN
Responsable formation	Bertrand BEDIN
Formateurs	Christian CLAVIERES – Bertrand BEDIN
	20 € (repas compris)
Inscriptions	Auprès de votre délégation départementale qui transmettra à : UFOLEP Lot-et-Garonne 108 rue Fumadelles 47000 AGEN 05 53 77 05 34 ufolep47@laligue-fol47.org Date limite de réception des dossiers : **11 avril 2011** **Attention les places sont limitées** *Renseignements auprès du Délégué départemental UFOLEP (05 53 77 05 34)*
Composition du dossier d'inscription	- fiche d'inscription (téléchargeable sur le site de la fédération) - 1 photo obligatoire collée sur la fiche d'inscription - 1 chèque émanant du Comité Départemental UFOLEP (libellé à l'ordre de « CR*UFOLEP Lot-et-Garonne »* qui transmet le dossier), et dont le montant doit correspondre au total des droits à verser - photocopie de la licence 2010-2011 et du livret de formation - 1 enveloppe autocollante, affranchie au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du candidat

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

Pôle formation documentation

Cont@ct

la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION NATIONALE FORMATION

Vous trouverez ci-après le compte-rendu de la commission nationale formation qui s'est tenue le 16 mars 2011 à Paris.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION NATIONALE FORMATION DU 16 MARS 2011

Présents : Alain CHARPENTIER – Georges LAVY – José ROIG – Patrick MACHET

Excusés : Charles-Baptiste AGOSTINI – Gérard FIORENTINO – Henriette MANUEL – Jean-Charles REYNAUD – Raymond SERRE

Assiste : Laurence BRIEN

INFORMATIONS

STAGE DES DIRIGEANTS DU 11 AU 13 AVRIL – CONGRES DE BOULAZAC 2011

Le Congrès organisé par l'UFOLEP Dordogne qui se tiendra à Boulazac en avril prochain fait des émules et le stage des dirigeants n'est pas en reste puisque 142 personnes sont inscrites.

Tous les modules se tiendront avec un rapprochement des deux modules « Diversité – jeunesse » et « Sport dans les territoires urbains ».

La typologie des participants au stage sera transmise à Georges LAVY dans les meilleurs délais.

DEMANDE D'AGREMENT PSC1

Laurence BRIEN présente en séance le point d'étape au 15 mars 2011 ; depuis, et après des relances mails et téléphonique. 15 comités répondent intégralement au cahier des charges et ont réussi à justifier des documents administratifs ad hoc.

Le stage de moniteur organisé à Pau du 4 au 10 juillet 2011 devrait permettre à 4 autres comités départementaux de se mettre en conformité.

Nous devrions pouvoir transmettre le dossier au Ministère de l'Intérieur mi-juillet 2011 (juste après l'organisation du stage monitorat).

RENOUVELLEMENT DU CQP ALS

La demande de renouvellement du CQP ALS a été transmise aux partenaires sociaux le 10 septembre 2010. Son instruction a été laborieuse et comme lors de la demande de création, nous avons fait face à des lobbyings importants.

Pour autant, nous avons franchi les 3 premières étapes d'instruction avec succès, il nous reste la 4ème et dernière étape à franchir qui est celle de l'instruction des fiches RNCP par la Commission Nationale des Certifications Professionnelles.

Dès que nous en saurons davantage sur le positionnement de la CNCP, nous communiquerons auprès des comités au regard de l'évolution du règlement dudit CQP.

SUIVI DU PROJET DE REGIONALISATION DES FORMATIONS

L'organisation régionale des stages et la généralisation du dispositif suit son cours suite à la décision du Comité Directeur National des 2 et 3 décembre 2010.

Le tableau de suivi est présenté en séance. Aucun problème particulier n'est à noter, excepté le cas de l'UFOLEP Limousin qui n'a pas donné suite au projet.

SIGNATURE DE LA LETTRE DE MISSION DU POLE NATIONAL FORMATION

Georges LAVY et Philippe MACHU signent en séance la lettre de missions du Pôle National.

GROUPE DE TRAVAIL « PEDAGOGIE »

Georges LAVY fait une proposition d'organisation concernant la mission « Veille et innovation pédagogique ». Ce GT aura pour mission de faire des propositions au Pôle Formation.

Une lettre de missions doit être rédigée pour ce groupe de travail composé de 4 personnes et coordonnée par Georges LAVY.

REFLEXIONS SUR LES CAPACITES DE FORMATION

Les membres de la Commission Formation engagent une réflexion sur la nécessité de promouvoir le dispositif de formation dit « Capacité de formation » pour permettre de rendre encore plus accessible la formation. Toutefois, les membres de la Commission Formation s'opposent radicalement à ce que les capacités de formation (existantes et à venir) soient envisagées comme de la préformation. Ces capacités ne sont donc pas des pré-requis pour entrer en formation BF 1A ou BF 1O.

INSTRUCTION PNF SPECIFIQUES

- ***PNF Spécifique Match Théâtral d'Improvisation (BF 2A et 2O)***

  A l'unanimité, les BF 2A et 2O du Plan National de Formation Spécifique « Match Théâtral d'Improvisation » sont validés.

  La mise en ligne des documents sera effectuée dans les meilleurs délais.

- ***PNF Spécifique Marche nordique (BF 1A et BF 2A)***

  Le travail de Patrick MANS est salué mais pour permettre une validation, les membres de la CN Formation demandent :

  - La révision des modalités d'évaluation (attention aux éléments indiqués qui nous obligent à passer par les fourches caudines de l'INWA) !
  - Des éléments documentaires et bibliographiques complémentaires

- ***QUESTIONS DIVERSES***

  - ***UFOLEP Martinique***

    Les membres de la CN Formation émettent un avis défavorable à la demande de l'UFOLEP Martinique pour la prise en charge financière de stages de formation fédérale non prévus au calendrier 2011 et rappelle, conformément à la décision du Comité Directeur National, qu'aucun déplacement de formateur de métropole ne sera pris en compte sur le budget des stages de formation fédérale.

  - ***Propositions de l'UFOLEP 38***

    1. Capacité « d'arbitre et jeunes » et une capacité pour tenir la table de marque en BASKET ; la CN Formation valide la proposition et demande à l'UFOLEP 38 de nous fournir la déclinaison spécifique de ces deux capacités
    2. Capacité d'arbitre en VOLLEY LOISIR : la CN Formation valide la proposition et interpellera la CNS en lien avec l'UFOLEP 38 pour élaborer ce travail
    3. Une capacité d'arbitre assistant en TIR : la CN Formation valide la proposition et interpellera la CNS en lien avec l'UFOLEP 38 pour élaborer ce travail

- ***Convention INWA***

  Les membres de la CN Formation échangent sur le projet de convention. D'aucuns sont surpris par les tarifs pratiqués, d'autres par le quasi « monopole » imposé par l'INWA.

  Les membres de la commission nationale formation émettent un avis défavorable sur la convention UFOLEP nationale / INWA. Elle sera débattue lors de la prochaine réunion du comité de coordination.

AGENDA

- Les 8, 9 et 10 avril 2011 – Assemblée Générale UFOLEP – Boulazac-Périgord
- Du 11 au 13 avril 2011 – Stage des dirigeants
- Le 4 mai 2011 – Jury plénier CQP ALS
- Le 19 mai 2011 – Commission Nationale Formation
- Les 21 et 22 mai : Formation Continue Fédérale : BFPMP
- Le 7 juillet 2011 – Jury plénier CQP ALS
- Le 13 octobre 2011 – Jury plénier CQP ALS
- 14 novembre 2011 – CN Formation

JURY NATIONAL CQP ALS

Attention ! Tous à vos agendas !

Le prochain jury plénier national se tiendra au siège de l'UFOLEP nationale :

- Le mercredi 4 mai 2011

Contact : lbrien.laligue@ufolep-usep.fr ou 01.43.58.97.55.

STAGE MONITORAT – PSC1
PAU (PYRENEES-ATLANTIQUES)

Un stage préparant au Monitorat (Brevet National de Moniteur aux Premiers Secours) se tiendra ***du 4 au 10 juillet 2011 à Pau*** (possibilité d'arriver la veille – le 3 juillet dans la journée) + ***examen le 11 juillet 2011***, sous la responsabilité pédagogique de Stéphane LALANNE, instructeur.

Le lieu exact du stage vous sera communiqué ultérieurement (nous sommes dans l'attente de la confirmation du centre d'hébergement).

Vous trouverez page suivante une fiche d'inscription (date butoir de retour des inscriptions : **le 31 mai 2010.**)

Attention ! Seules 12 personnes peuvent participer au stage, les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée et ne seront effectives que si le dossier du candidat est complet.

Pour que l'inscription soit effective, les candidats doivent impérativement nous transmettre les documents suivants :

- La fiche d'inscription dûment complétée
- La photocopie de la PSC1 du candidat
- L'attestation de votre participation à l'encadrement d'un stage PSC1 (pré requis obligatoire sans lequel la participation ne sera pas enregistrée !).
- Le règlement par chèque à l'ordre de l'UFOLEP nationale d'un montant de 150 €

Seules les personnes issues d'un comité départemental UFOLEP s'étant positionné dans l'appel à projet fédéral peuvent participer à ce stage.

Enfin, nous vous informons que l'UFOLEP nationale prend en charge les frais d'hébergement et de restauration du candidat. Les frais de déplacement sont à la charge du comité départemental.

N'hésitez nous contacter pour toute information complémentaire.

L. BRIEN au 01.43.58.97.55. ou par mail à lbrien.laligue@ufolep-usep.fr
Ou
S. LALANNE au 05.59.32.00.66 ou par mail à ufolep64@ufolep-aquitaine.org

FICHE D'INSCRIPTION

A RETOURNER AU POLE NATIONAL FORMATION
AVANT LE 31 MAI 2011

STAGE MONITORAT – PSC1

Du 4 au 10 juillet 2011 + Examen le 11 juillet 2011
A PAU (64)

Nom : Prénom :

Fonction occupée :

Comité UFOLEP :

N° de Siret de la structure employeur :
(impératif pour les professionnels des comités)

Souhaite signer une convention de formation professionnelle

☐ OUI ☐ NON

Date d'arrivée : Date de départ :

Heure d'arrivée : Heure de départ :

☐ SNCF ☐ SNCF
☐ Véhicule ☐ Véhicule

Pièces à fournir :
- Photocopie de la PSC1
- Attestation de participation à l'encadrement d'un stage PSC1
- Règlement par chèque de 150 € à l'ordre de l'UFOLEP nationale

A retourner à l'UFOLEP - Pôle Formation – 3 rue Récamier, 75007 PARIS –
par mail : lbrien.laligue@ufolep-usep.fr - fax 01.43.58.97.74 -

Date : Signature

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

Pôle vie sportive

Cont@ct

la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

Compte rendu de la réunion les 5 & 6 mars 2011 à Orléans

Présents : M. DEMOULIN - M. LE GLEVIC - D. MANUEL - J. ROBICHON (en partie le samedi) - JC. VACHER – JC. DURAND – A. GAILLEDRAT
Assiste : B. GALLET (CTN Vie Sportive) le dimanche
Excusé : P. DEMATTEIS

OUVERTURE DE LA SÉANCE

D. MANUEL ouvre la séance à 10 h, en remerciant l'UFOLEP région Centre (B. BEAUR et D. SUAREZ) de nous accueillir dans leurs locaux.

CYCLOCROSS

Intervention Jean Claude VACHER

DÉBRIEFING DU NATIONAL DE GRAND-BOURG

Il restera dans nos souvenirs comme faisant partie des excellentes organisations.
Participation en hausse (voir tableau) due en grande partie à l'apparition des 13/14 ans. La transformation de la catégorie 17/18 en 17/19 a porté ses fruits puisque l'augmentation par rapport à 2010 a été de 72 % dans la catégorie 17/19 (17/18 l'an passé), dans le même temps la catégorie 20/29 ans ne perdait que 18 % de participants.

CATEGORIES	2007	2008	2009	2010	2011
Fém. 2 ou 3 catés	25	27	30	31	30
13-14					34
15-16	30	41	43	49	55
17-18 puis 19	19	36	41	36	62
19 puis 20-29	80	76	92	80	65
30-39	89	84	92	95	93
40-49	95	81	101	119	107
50+	89	76	91	104	108
TOTAUX	427	421	490	514	554

19 Comités sur 48 engagés avaient des jeunes (26) en double surclassement, ce qui nous a occasionné une vingtaine de courriers pour réussir à obtenir l'AR du médecin fédéral. Une nouvelle information va être envoyée vers les délégations pour les futurs championnats.

Il n'y a eu que 15 abandons contre 97 l'an passé, signe que le circuit était peut-être moins « cassant » et le temps plus clément.
Il est à noter qu'il a été procédé à 12 contrôles antidopage : 6 pour les hommes, 6 pour les femmes.

Points à revoir pour la prochaine édition :

- Timing des épreuves du samedi un peu trop serrées, alors que l'on peut reculer la cérémonie protocolaire qui était prévue à 16 h
- comme souvent, il nous a manqué sur les premières épreuves le compte-tour et une cloche pour le dernier tour
- La liaison entre le podium d'animation et le podium des officiels était inexistante, d'où la difficulté de communiquer pour afficher les résultats, ou donner des directives et informations aux speakers.

On rappelle que les termes « Championnats de France » et « Champion de France » sont réservés à la fédération délégataire qui est seule autorisée à délivrer ces titres. Nous devons employer les termes « Nationaux de Cyclocross » et « Champion National UFOLEP », et le rappeler à la presse et aux speakers.
Nous avons été questionnés sur l'utilisation de la Marseillaise qui a retenti à la fin de ces championnats. À la lecture des règlements généraux de l'UFOLEP, rien ne l'interdit, mais par son côté solennel et le maintien que l'on doit avoir lorsqu'elle est jouée, il n'est pas recommandé d'en faire usage à la fin de la cérémonie protocolaire alors que le brouhaha est général. D'autre part, il est d'usage de la faire jouer lorsque plusieurs nations sont en compétitions, ce qui n'est pas notre cas.

Nous avons été saisis d'une réclamation officielle, dans les délais, de la Vienne à l'encontre de Anthony BENBETKA, pour le motif suivant : « a obtenu une dérogation, pour non-participation au départemental, par son comité pour faire le national, alors qu'il était le même jour engagé au régional FFC ».
À l'étude du dossier et des différentes pièces, la CNS qui peut traiter des fautes techniques à l'encontre d'un licencié, comme commission disciplinaire de 1re instance, a demandé à être dessaisi du dossier au profit de la Commission Disciplinaire de 1re instance, car le traitement de l'affaire dépasse le domaine de compétence de la CNS ». Le dossier a été transmis à la Commission disciplinaire de 1re instance le 7 mars.

NATIONAL 2012 À CLUIS (36)

Jean-Claude a visité le site et les installations et nous en fait un compte-rendu :

- Circuit beaucoup trop long (4 KM), certaines parties ne présentant aucun intérêt et peuvent être supprimées
- Le tronçon de départ est aussi large que l'on puisse l'imaginer et long comme « une piste de décollage ». Sol en herbe les premiers mètres et en remblais ensuite.
- Les sportifs attaquent ensuite une enfilade de zones techniques qui cassent la vitesse avant de se présenter sur la ligne d'arrivée et aller attaquer la 1re difficulté sérieuse.
- Pour le poste de dépannage, il y aura un poste double sens, complètement séparé avec entrées et sorties différentes et, en ligne droite. Des commissaires formés règleront les accès et vérifieront la conformité des changements
- Lavage des vélos : deux zones géographiquement différenciées (vers les vestiaires et sur le circuit) avec 3 sorties d'eau par poste sont prévues.
- L'accueil est en plein centre du village de CLUIS. Parking visiteurs équivalent à celui d'un supermarché !
- Compte tenu du contexte touristique de la région, si les chambres d'hôtes semblent développées, il n'en va pas de même de l'hébergement à grande échelle. Il faudra donc se loger sur La Châtre, Argenton-sur-Creuse, Châteauroux.
- Les mobils-homes ne seront pas à l'écart. Ils seront dans le village sur du goudron.

L'officialisation de ce national interviendra lors de la réunion de CNS du mois de juin, mais comme nous n'avons reçu aucune autre candidature pour 2013, le comité de l'Indre peut d'ores et déjà commencer à se mettre au travail.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT NATIONAL CYCLOCROSS POUR LA SAISON 2011/2012

Depuis des années nous sommes confrontés pour les 16 ans doubles licenciés, au problème de la différence de prise de licence entre la FFC (1er janvier) et l'UFOLEP (1er septembre). En effet au moment de la prise de licence UFOLEP, ces jeunes doubles affiliés sont encore licenciés à la FFC jusqu'au 31 décembre, et sont donc surclassés, ils participent de ce fait au départemental en 17/19 ans et parfois au régional s'il est fait avant le 31/12.
Au 1er janvier, ces jeunes ne reprennent pas de licence FFC, ils redeviennent donc pour nous de simples licenciés, ils peuvent alors participer au régional (s'il est effectué après le 1er janvier) et au national dans la catégorie 15/16 ans. Bien entendu, dans la majeure partie des cas, il se dépêche de reprendre une licence FFC dès le national terminé.
Nous envisageons donc de modifier le règlement national comme suit : « Un double/triple licencié de 16 ans sera surclassé dès le début de la saison de Cyclocross en catégorie 17/19 ans (cf. carte de catégorie Cyclocross), il devra faire l'ensemble de la saison de Cyclocross, il participera aux phases qualificatives départementales et régionales puis au National dans cette catégorie, même s'il ne reprend pas de licence FFC au 1er janvier ».

RESPECT DES CARTES DE CATÉGORIES DÉLIVRÉES PAR LES COMITES

Nous avons été avertis de procédures non conformes au règlement national, appliquées par le département de la Creuse, et par les départements voisins, obligés d'appliquer ce même règlement, sous peine de ne pas pouvoir participer aux épreuves composant ce Challenge. Tous les concurrents étaient classés en 1re catégorie, y compris les femmes et quel que soit la valeur du carton délivré par leur département.

Suite à une excellente collaboration, entre la déléguée départementale, la Commission Technique et la CNS, le problème est réglé et la Creuse appliquera désormais le règlement national de Cyclocross dans son intégralité.

VTT

Intervention A. GAILLEDRAT

NATIONAL DE VTT 2011

La dernière visite de réglage a eu lieu 4 mars, la totalité des places de couchages (400) dans les mobils homes ou les chalets ont été loué dès la fin décembre.

Devant la possibilité d'afflux de tandems, suite à l'arrêt de la coupe de France VTT, nous avons été obligés de modifier le programme qui va être communiqué très bientôt. Les VTT courront seuls (dernière épreuve du dimanche), les féminines courront avec les 17/19 ans. Tout le monde fera le circuit de 9 KM y compris les jeunes.

Officiels désignés pour cette épreuve :

Pour la CNS : D. MANUEL, A. GAILLEDRAT, JC. DURAND, JC VACHER, P. DEMATTEIS, M. Le GLEVIC

Officiels : J. PLONQUET, H. MANUEL, N. DURAND, C. DEMATTEIS

NATIONAL DE VTT 2012

Deux candidats étaient en lice :

- Le Calvados : Villers-sur-Mer
- Les Côtes-d'Armor : Saint-Carreuc

Pour faire suite à sa visite, Antoine nous présente les deux candidatures, grâce à un diaporama. Après avoir écouté son avis, la CNS constate que les deux dossiers sont d'excellentes qualités, mais décide à l'unanimité de choisir la candidature des Côtes-d'Armor pour les raisons suivantes :

- Les Côtes-d'Armor n'ont encore jamais organisé, le Calvados a déjà organisé en 2004
- Les Côtes-d'Armor souhaitent impulser grâce à ce national, l'activité VTT XC qui reste faible dans le département (forte implantation FFC).
- Le circuit moins urbain de Saint-Carreuc a été préféré à celui de Villers-sur-Mer.

NATIONAL DE VTT 2013

Nous avons pour l'instant la candidature officielle du Val d'Oise à Marine.

BIKE TRIAL ET BICROSS

Intervention J. ROBICHON

NATIONAL DE BIKE TRIAL À BUTHIERS (77)

Tout semble aller pour le mieux du côté des organisateurs, la seule interrogation sera comme tous les ans de savoir si les départements jouent le jeu et envoient des compétiteurs.

Nous cherchons un organisateur pour 2012.

NATIONAL DE BICROSS À BOURGES (18)

Ca va être, officiellement le premier, il va se dérouler dans le cadre du rassemblement national multi activités qui a lieu tous les ans au CREPS organisé par la région Centre. Comme sur les autres championnats officiels, nous délivrerons des titres nationaux avec maillots et breloques.

Le programme est prêt et est en cours d'envoi vers les départements.

Nous cherchons d'ores et déjà un organisateur pour 2012, en sachant que si les installations le permettent, nous pourrions faire le national de Bike Trial et le national de Bicross dans le même week-end.

Avec l'autorisation de la région Centre, nous envisageons que l'année ou il n'y aura pas de candidats pour l'organisation du national de Bicross, nous nous replions sur le CREPS de Bourges.

SPORT SANTE ET CLM

Intervention Martine LE GLEVIC

NATIONAL 2011 À FEYZIN (69)

Martine nous présente le reportage vidéo qu'elle a fait lors de sa visite du site. Au vu des images, on voit de nombreux ronds-points, et une circulation importante qu'il va falloir prendre en compte, il faudra mettre en place un nombre de signaleurs importants, estimé à plus de 100 pour l'instant. L'organisateur reste pour l'instant serin, et est en train d'étudier diverses possibilités, d'une part pour éviter ces ronds-points, d'autre part pour éviter les arrêts de bus qui seront en fonctionnement le samedi. Beaucoup de travail de préparation en perspective.

Vélos couchés et tandems non voyants seront admis à Feyzin comme l'an passé à Jarnac.

PERSPECTIVES POUR LES PROCHAINS NATIONAUX

Le dernier national de Jarnac a généré un déficit pour le comité départemental de la Charente de 5000 euros, ramené à 3500 euros après une aide exceptionnelle de l'UFOLEP NATIONALE. Ce déséquilibre est dû en grande partie au coût de la sécurité.

Le prix de l'engagement est identique pour tous les nationaux et revient à l'UFOLEP NATIONALE pour le remboursement des déplacements. Pour aider nos futurs organisateurs, nous faisons la demande auprès de l'UFOLEP NATIONALE, d'appliquer un surcoût au prix de l'engagement, appelé « forfait sécurité » de l'ordre de 3 euros. Ce « forfait sécurité » irait à l'organisateur pour l'aider à financer cette « sécurité » indispensable et incontournable. Par rapport au nombre habituel de participants, nous pourrions aider les futurs organisateurs à hauteur de 1500 euros.

CYCLOSPORT

Intervention D. MANUEL — M. DEMOULIN

NATIONAL COUCY LE CHÂTEAU 2011

Tout va pour le mieux pour nos amis de l'Aisne, des réunions mensuelles avec la mairie et les pouvoirs publics font que l'on aborde ce championnat l'esprit tranquille. Vous pouvez en suivre l'évolution sur ce blog : **http://ufolepcoucy2011.over-blog.com**

NATIONAL 2012

Le circuit et les installations vont être visités fin mars, reportage sur le site des activités cyclistes la semaine suivante.

NATIONAL 2013

Nous n'avons toujours pas de candidats, et nous alertons tous les comités de cet état alarmant.

RÉGLEMENTATION

Certains points des règlements vont être remis à jour pour la saison 2011/2012 suite aux remontées des départements :

- Doubles licenciées féminines ayant opté pour la Pass'Cyclisme Open : elles seront classées en 3e catégorie et monteront comme les garçons. Les Pass'Cyclisme auront le choix de rester en féminines et courir avec les GS ou opter pour la 3e catégorie.
- Doubles licenciés Junior 1re année : la FFC permet de prendre une PCO dès l'âge de 17 ans. Nous risquons donc pour nos 16 ans UFOLEP (17 ans FFC) d'avoir trois cas de figure :
  - ✓ Les licenciés Juniors FFC : accès à la carte cyclosport avec licence junior, classés en 2e catégorie
  - ✓ Les PCO : accès à la carte cyclosport, classés en 2e catégorie
  - ✓ Les PC : accès à la carte cyclosport, classés en 3e catégorie
- Sigle UFOLEP : Il était noté sur nos règlements que le sigle UFOLEP était obligatoire sur les maillots de clubs. Or du fait de la double affiliation, de plus en plus fréquente, un petit club ne peut se permettre de faire faire deux jeux de maillots, et les licenciés ne peuvent s'acheter deux maillots suivant qu'ils courent en UFOLEP ou en FFC. Nous proposerons donc de disparaitre cette phrase de notre prochain règlement. Seuls seront obligatoires l'intitulé ou les initiales du club.
- Il faudra modifier sur tous nos règlements la mention « ne pourra pas avoir accès à la licence UFOLEP » par « ne pourra pas avoir accès à la carte de compétiteur ».

- Suppression sur nos règlements de la mention « signature obligatoire » pour les cartes de catégories et cartes de compétiteurs. (Seule la signature sur la licence est obligatoire)

FORMULAIRE DE DÉROGATION POUR LES NATIONAUX

Il n'est pas question de revenir sur la notion de dérogation pour manquement à l'une des deux phases de qualification pour un national, mais la dernière réclamation concernant A. BENBETKA va nous obliger, afin qu'il n'y ait pas de flou dans l'interprétation de cette notion, de préciser les choses.
Un formulaire va donc être mis à disposition, pour préciser le motif de la dérogation et surtout de préciser les exclusions où la dérogation ne pourra pas être appliquée par exemple la non-participation à la phase départementale ou régionale parce que l'on est engagée sur une autre épreuve dans une autre fédération. Pour beaucoup de nous, ça semble évident, mais la banalisation de la double voire triple affiliation, nous oblige à le préciser !

CATÉGORIE + DE 60 ANS POUR LES CHAMPIONNATS

Une demande officielle, pour mise en application saison 2011/2012, est partie pour validation auprès de la CNVS et du Comité Directeur National, elle ne concernera dans un premier temps que les hommes, puisque nous avons actuellement déjà beaucoup de mal à remplir nos 3 catégories féminines.

- Sur les nationaux VTT et Cyclocross, les 50/59 ans et 60 et plus courront ensemble, mais les départs seront légèrement décalés. Des dossards de couleurs différentes permettront au public et aux compétiteurs de différencier les catégories.
- Pour la route, nous serons obligés de faire des courses différentes, sinon des ententes en course entre les deux catégories pourraient fausser le classement. Le timing du samedi et du dimanche n'étant pas extensible, nous envisageons donc de faire courir les 60 et + le vendredi après-midi entre 16 heures et 18 heures, sur un circuit n'excédant pas 70 KM. La remise officielle des titres et maillots, pour cette catégorie, se fera le samedi soir avec les catégories ayant courus le samedi.
- Le CLM ne nous posera aucun problème puisque les concurrents courent seuls.

Nous vous tiendrons au courant sur le site internet des Activités Cyclistes, de la décision du Comité Directeur National.

ÉPREUVES À LABEL NATIONAL

À visiter pour 2011 :

- Les Boucles de la Haute-Meurthe (88 – cyclosport)
- Tour des Coteaux des Landes et Gascogne (47 – Cyclosport)

TROPHÉE NATIONAL DES BRS 2010

Du fait de l'arrêt pour cause de maladies de René LAMONERIE qui gérait l'informatique sur toutes les épreuves du Trophée National, les organisateurs vont être obligés de faire traiter (moyennant finance) cette partie par une société externe. De nombreuses inquiétudes sont donc formulées par Jean Claude pour le suivi de cette édition 2011.
Nous avons confié nos pages de publicité au magazine Cyclopassion qui nous fera une présentation du Trophée sur 6 pages au mois d'avril.
Le partenaire maillot est « Stages du Soleil » qui nous offrira 100 maillots et nous offrira également 2 stages d'une semaine pour 2 personnes dans les Alpes Maritimes.
Les Terrasses du Lac, hôtel en Lozère, nous offrent également un séjour d'une semaine pour deux personnes dans leur établissement. Tous ces lots sont attribués au tirage au sort sur l'épreuve finale.
Inquiétudes pour certains organisateurs qui traitent avec la Gendarmerie pour la sécurité de leur épreuve, car l'UFOLEP semble exclue de l'arrangement entre le Ministère de l'Intérieur, la Gendarmerie et la FFC. L'augmentation de ce service public sera de 15 % pour la FFC et 100 % pour l'UFOLEP. La direction nationale va essayer de contacter le ministère pour une extension de cet arrangement à l'UFOLEP.

COMMUNICATION

Intervention D. MANUEL

SALONS

C'est confirmé, l'UFOLEP par sa Commission Nationale des Activités Cyclistes sera présente en 2011 au Roc d'Azur

VÉLO MAGAZINE

Nous avons été interviewés par un journaliste de ce magazine pour un état des lieux du cyclisme en France.

LOGICIELS

Intervention D. MANUEL

EAO

Il semble que le nouveau serveur au Canada accepte plus de connexions simultanées que notre ancien serveur. Lors du dernier national de Cyclocross, 13 fichiers sont passés en l'espace d'une minute. On peut donc augurer que tout se passera bien en remettant l'ouverture du serveur comme auparavant à 9 heures le matin.

Deux vœux pour l'AG, un du Comité de l'Indre et l'autre du Comité Régional Centre, identiques sur le fond, souhaiteraient que nous placions en première ligne des nationaux, derrière le champion sortant, tous les champions régionaux. Hormis le fait qu'il va falloir modifier tous nos logiciels, nous ne voyons pas le véritable intérêt de ce vœu, nous engageons des comités départementaux, si certains départements ont des champions régionaux, ils ont la possibilité de les classer en tête de leur sélection. D'autre part, le fait de classer derrière le champion national, une vingtaine de champions régionaux, va faire reculer d'autant tous les participants. La CNS s'est donc déclarée défavorable à ce vœu.

GEST-CARTES

La quasi-totalité des départements utilisent maintenant ce logiciel, qui facilite grandement la gestion des cartes de catégories, Nous vous rappelons qu'après avoir permis aux comités d'utiliser leur stock d'anciennes cartes, nous demanderons qu'à partir de la saison 2011/2012 tous les comités utilisent ce logiciel. Pour des raisons de place, nous avons supprimé la case signature qui n'est obligatoire que sur la licence. Nous rappelons que le cachet du Comité Départemental est obligatoire, pour éviter les contrefaçons.

TPO

Intervention Benoit GALLET

Benoit nous fait part du projet d'adaptation du système d'adhésion qui sera soumis aux votes de l'AG de Boulazac. Il s'agit d'une part de prendre en compte la participation des non-licenciés sur nos épreuves (TPO), d'autre part de pouvoir délivrer des T.P.O (Titre de Participation Occasionnelle) sous certaines conditions.

L'objectif est de comptabiliser/identifier les participants non licenciés sur des manifestations d'activités cyclistes et de les inciter progressivement à la prise de licence si possible.

Nous essayons de lister les activités cyclistes susceptibles d'être concernées par le TPO : le cyclosport (pour contrer la licence à la journée de la FFC ou de la FSGT), les BRS, le VTT Rando, et éventuellement les manifestations de cyclotourisme.

De plus, nous pourrons remonter, sous forme de fichiers informatiques, les 15 % de non-licenciés qui participent au Trophée National des BRS, ceux qui participent aux randos VTT, et ceux qui participent aux rassemblements cyclotouristes. Bien entendu, cette remontée d'information ne pourra se faire que sur la base du volontariat. Attendons les décisions de l'AG pour en savoir plus. Des outils de promotionnels à élaborer pourront également accompagner le TPO.

Fin des travaux à 15 heures — prochaine réunion 18 et 19 juin à Salbris

Accueil des licenciés UFOLEP sur les épreuves FFA

Suite à plusieurs sollicitations de comités départementaux concernant la non prise en compte des licences UFOLEP avec la mention « Athlétisme » lors de courses hors stade.
Nous avons obtenu une réponse écrite du directeur administratif et juridique de la FFA, Monsieur Laurent EGHAZARIAN que vous trouverez ci-dessous :

« Dans la mesure où vous nous confirmez par retour de courrier électronique que toutes vos licences portant la mention « athlétisme » donnent accès à la pratique compétitive et qu'elles sont délivrées sur présentation d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition, nous les accepterons bien volontiers sur les courses hors stade sans présentation d'un certificat médical complémentaire ».

A DIFFUSER LARGEMENT

RECTIFICATIF…

AU CALENDRIER DES ÉPREUVES NATIONALES 2011

ÉPREUVES		DATES	LIEUX
GRS	Circuit Jeunesse zone Sud	22 mai	Quetigny (21)
Activités Aquatiques	Championnat National	4 et 5 juin	Meaux (77)
VNM	National Offshore	11 au 13 juin	Guidel (56)

Merci de m'informer des éventuelles modifications pour le calendrier 2011 par mail (imatthey.laligue@ufolep-usep.fr),

IMPORTANT

Vous pouvez télécharger le calendrier des sports mécaniques 2011 ainsi que les additifs sur le site internet :

- **Pour les sports mécaniques auto :**

http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/calendrier-2011-additif.pdf

- **Pour les sports mécaniques moto :**

http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/calendrier-2011-additif.pdf

- **Pour le Karting Piste :**

http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/calendrier-2011-additif.pdf

- **Pour le VNM :**

http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/calendrier-2011-additif.pdf

PS : pour transmission à vos préfectures et directions départementales de la cohésion sociale si besoin.

« Il est un temps que les moins de 20 ans ne peuvent pas connaître »

P … 9 ans déjà ! Avril 2002, l'UFOLEP adressait à ses comités, la circulaire d'organisation du « 1er championnat de France de vélo d'appartement ». Epreuve « mort-née » en raison d'un problème de communication : 600 exemplaires du « bulletin technique » furent envoyés, par erreur, au pilon…
Depuis de l'eau a coulé sous les ponts et nous avons tous pris quelques années et quelques rides de plus. Les « champions » de l'époque ne sont plus ce qu'ils étaient.
Aujourd'hui, l'UFOLEP a inscrit parmi ses priorités nationales, entre autres, « la conquête de nouveaux publics » et, plus particulièrement, « l'accueil et le développement d'actions adaptées en direction des séniors ». Le groupe de travail transversal à tous les pôles vous propose :

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE UFOLEP
DE DEAMBULATEURS
Sur le circuit « BUGATTI » du Mans (72)
Les 13 et 14 et 15 août 2011

Bienvenue dans les Alpes mancelles,
Le comité départemental UFOLEP de la Sarthe, ses associations, ses bénévoles, en partenariat avec les institutions et élus locaux, en coopération avec la direction nationale, les commissions nationales vie sportive, jeunes, médicale, APE et le GT Séniors, sont heureux de vous accueillir pour ce week-end sportif, convivial et festif, sur le célèbre circuit « Bugatti » du Mans.

L'épreuve :
L'UFOLEP prônant la multiactivité et la diversité des formes de pratiques, le championnat se déroulera sous la forme d'un « triathlon moderne », avec :

- Une course d'endurance, de type « bike and run » (durée : cf. tableau des catégories) par équipe de 2, sur le circuit Bugatti (le samedi matin – 13 août)
- Une course, individuelle, de vitesse pure, sur une distance de 100 mètres, avec séries au temps (le samedi après-midi) et finales (le dimanche après-midi – 14 août),
- Un parcours ludique d'orientation avec obstacles et jonglage (le dimanche matin)

Le programme sera agrémenté d'un repas de gala (le samedi soir) sur le site des sources thermales « régénérescences » (situées aux confins du vendômois), d'un bal masqué (le samedi soir) dans la salle du musée de l'automobile, sur le circuit Bugatti et d'une visite des Alpes mancelles, avec guide certifié de haute montagne (le lundi 15 août).

Les participants, « tous les sports pour tous » :
Ce championnat de France est exceptionnellement ouvert aux licenciés UFOLEP et/ou FSCF et/ou FSGT. Le contrôle des licences sera effectué, le samedi matin, à partir de 7h30. Les licences devront avoir été homologuées avant le 1er juillet 2011.
Forts de la certitude que le « TIP / TOP » sera adopté lors de l'assemblée générale de BOULAZAC (NB cette épreuve originale sera présentée, dans le cadre des « réussites départementales », au cours de la séance de clôture de l'AG - le dimanche matin, en présence des invités) des non licenciés pourront être admis.

Les engagements :

- **9 € 28 (NB. La ristourne consentie est due à l'âge des participants – exceptionnellement, cette licence sera valable jusqu'au 31 décembre 2011 – post garantie comprise) à l'ordre du « président de la CNVS », à adresser avant le 1er juillet (cachet de la poste faisant foi).**
- Les frais de participation (135 € par participants), qui couvriront l'ensemble des prestations (hébergement collectif, dans les « paddocks » du circuit, compris, pour vivre, une fois dans sa vie, « l'atmosphère d'un grand prix ») devront être obligatoirement adressés, à l'ordre de « **UFOLEP de la Sarthe** », avec les engagements. Aucune inscription ne sera prise en compte sans le chèque correspondant.

NB. Il est important de remplir soigneusement la partie concernant les régimes alimentaires de chacun afin de respecter, au mieux les besoins et attentes de chacun. Un « jeune retraité » de l'UFOLEP nationale, qu'il n'est pas nécessaire de nommer, mais pour lequel nous prenons connaissance, ce jour, d'un nouveau « faux départ » de sa part, s'est engagé à tenir un stand « galettes – saucisses » (pour les bretons), pizzas mais aussi merguez – frites pour ceux qui connaîtraient « une petite fringale » (veuillez interroger la CNS activités cyclistes, sur son site, pour le sens de cette expression).

Les catégories, « le sport autrement » :

- Vétérans 1, né(e)s en 1970 et avant (durée : 3 tours de circuit),
- Vétérans 2, né(e)s en 1960 et avant (durée : 2 tours de circuit),
- Vétérans « hors d'âge », né(e)s en 1950 et avant (durée : 1 tour de circuit).

Dans chaque catégorie, deux classement : une catégorie « honneur » et une catégorie « excellence ».
Important : du fait de « leur supériorité manifeste » sur d'engin, **les licenciés athlétisme et course hors stade** (attention, pour ces derniers, le certificat médical devra porter la mention de « non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition »), **activités cyclistes** (y compris vélo d'appartement), et/ou **triathlon**, **seront automatiquement classés en excellence** !

Surclassements, « une autre idée du sport » :
Conformément à notre conception du sport (« à l'UFOLEP, les surclassements doivent rester exceptionnels ») et à notre volonté affirmée de respecter l'intégrité physique des pratiquants (cf. les orientations de Saint Etienne 1978 : « oui à la pratique compétitive si elle est amicale, désintéressée et respectueuse de la santé des pratiquants ») : **aucun surclassement ne sera accepté**, sauf dérogation.

Les équipes (cf. « run and bike » :
Elles seront composées de deux membres ; l'UFOLEP prônant :

- La mixité : une femme – un homme (des contrôles de féminité ou de masculinité pourront être opérés par les médecins de la commission nationale médicale),

- L'accueil de nouveaux publics : un(e) licencié(e) UFOLEP – un non licencié(e) UFOLEP
- La recherche de partenaires : un(e) licencié(e) UFOLEP – un(e) partenaire « institutionnel(le) » ou « économique »
- L'accueil de « porteurs de handicap » : un(e) valide – un(e) non valide. NB. Seront considérés comme « porteur de handicap, toute personne qui rencontrerait des difficultés à « piloter son engin ».

Une bonification sera accordée à toute équipe intégrant un « porteur de handicap ». La valeur de la bonification sera définie par le comité technique d'organisation, après réception des fiches d'engagements, au vu des types de handicaps représentés.

Le matériel :
A l'instar de la course du Figaro où chaque concurrent dispose du même type de voilier, l'UFOLEP a conclu un partenariat exclusif avec un importateur qui mettra à notre disposition un parc de 250 déambulateurs de marque « DHEA »*, modèle 2010 – 500 cc, dénommé **« le papet »,** à poignées fixes « grip shift ».
Chaque compétiteur aura à verser une caution de 150 €, pour la durée de la manifestation, caution qui lui sera reversé à l'issue de la manifestation, sous réserve que le matériel n'ait pas été dégradé*.
Les commissaires des commissions techniques départementales (CTD) Auto et Moto seront chargés du contrôle des engins.
Dans le cadre de la protection de l'environnement, des « tapis de nettoyage » seront disposés dans le « parc coureurs ». La mise au point des engins et le nettoyage du matériel, hors de cette zone, seront passibles d'une amende de 100 € (cf. décision du comité directeur du 2 décembre 2010, à Bourges) et d'une disqualification.

- A l'issue des épreuves, les participants pourront achetés le matériel mis à leur disposition au prix promotionnel de 75 €. Le prestataire s'engage à leur délivrer une garantie de 2 ans et 1 mois et demi à compter de la date d'achat.

La tenue :
Les membres d'une même équipe (ceci est valable y compris pour les épreuves individuelles) devront porter une tenue identique et surtout décente. Le port du casque à coque rigide, les gants, genouillères, coudières, coquilles sont obligatoires, à tout moment, durant toute la durée de la manifestation, y compris, au vu de l'âge des participants, durant les repas, visites, temps protocolaires et conviviaux …
Le comité d'organisation déclinera toute responsabilité, en cas d'accident, si ces conditions ne sont pas respectées et notre assureur ne versera aucune garantie.

Les classements, pour chaque catégorie d'âge et de niveau :

- pour les épreuves individuelles, les classements se feront au temps.
- le classement de l'épreuve « bike and run » s'établira par équipe
- le classement général individuel sera déterminé par un classement aux points, les performances chronométrées étant transformées en point à la « table hongroise » gentiment mise à disposition par la CNS athlétisme. Qu'ils en soient aimablement remerciés ainsi que le gardien du circuit.

Les récompenses :

- une coupe sera remise aux premiers de chaque classement ainsi qu'un pacemaker. En outre, les « champions de France » recevront un maillot reprenant les couleurs du logo de l'UFOLEP et orné des logos de l'ensemble de nos partenaires.
- un fanion au second ainsi qu'un pacemaker,

Une médaille commémorative, en bois (développement durable oblige) sera remise à chaque participant ainsi qu'un cardio-fréquence mètre (étanche à 27m1/2).

Service médical :
Compte tenu de l'âge des participants et de la violence des efforts consentis la CN médicale et le SAMU seront mobilisés, en permanence, pour les premiers soins mais aussi un « traitement de confort ». Des massages pourront être prodigués, à tout moment par une équipe d'élèves de l'institut de formation des masseurs kinésithérapeutes du Mans, que nous remercions, y compris le gardien du circuit.
Une étude typologique des accidents sera menée ; elle servira pour un des modules (« âge et sport ») du colloque médical « sport et risques », organisé par les CN médicale et sport-santé, au Mans, les 1er, 2 et 3 novembre 2011. Les participants de ce championnat de France de déambulateur concernés par cette étude seront invités, à la charge de la fédération, à participer à ce colloque (NB. Cela devrait nous garantir un nombre conséquent de participants et donc l'assurance de pouvoir maintenir ce colloque).

Sécurité :
L'UFOLEP prônant l'intergénérationnel, de jeunes signaleurs, si possible membres des familles des participants, seront formés sur place (formation, gratuite, diplômante, d'une heure trente) et disposés à chaque carrefour. L'intégralité du circuit sera fléchée.

NB. Dans le parcours d'orientation, tout participant « perdant le nord » ou prenant le circuit à contre sens, plus de deux fois, sera pénalisé.

Documentation :
Vous trouverez toutes les fiches à retourner (n'oubliez pas de les compléter), les renseignements concernant l'organisation et le déroulement de votre séjour, ainsi que les bonnes adresses pour prolonger agréablement votre séjour culturel et gastronomique, ainsi que les programmes télé … sont sur le site national de l'UFOLEP.

Pour toute autre information, n'hésitez pas à vous adresser, **exclusivement par mail,** à l'UFOLEP de la Sarthe, au comité régional UFOLEP des Pays de **la** Loire ou, à défaut, aux responsables du pôle vie sportive nationale.

Rendez-vous au Mans, les 13, 14 et 15 août 2011.

IMPORTANT

- **Le Championnat National de Tir Hiver** aura lieu les 2 & 3 avril 2011 à Ronchin (59).

- La circulaire d'organisation est téléchargeable sur le site internet :

http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/National%20hiver%20tir%20sportif%20Ronchin%202011.pdf

****

- **La randonnée labellisée** aura lieu le 10 avril 2011 à Aubussarges (30).

- La plaquette est téléchargeable sur le site internet :

http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/Plaquette%20randonnées%20UFOLEP%20Gard.pdf

****

- **Les 12 heures de Tennis de Table UFOLEP « Challenge Carole Artaud »** aura lieu le 24 avril 2001 à Villeneuve sur Yonne (89).

- **La circulaire d'organisation** est téléchargeable sur le site internet :

http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/circulaire-12-heures-2011.pdf

- **La fiche d'identification :**

http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/Fiche%20Identification.doc

- **La fiche transport :**

http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/Fiche%20Transport.doc

- **La feuille d'inscription :**

http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/TT-Les%20-12-heures-2011.doc

****

- **Le Championnat National B de Tennis de Table** aura lieu les 30 avril et 1er mai à Valence (26).

- **La circulaire d'organisation** est téléchargeable sur le site internet :

http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/plaquette-B-tennis%20de%20table.pdf

- **La fiche de réservation des repas :**

http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/Fiche%20de%20réservation%20repas.doc

- **La fiche des navettes :**

http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/Fiche%20navette.doc

- **La fiche arbitrage :**

http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/fiche-Arbitrage.doc

- **La fiche hébergement :**

http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/Fiches%20de%20réservation%20hébergements.doc

- **La fiche d'inscription :**

http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/Fiches-inscriptions.doc

- **La fiche des tee-shirts**

http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/Fiche-TS.doc

****

Le Championnat National VTT aura lieu les 14 et 15 mai 2011 à Rodez (12).

- La circulaire est téléchargeable sur le site internet :

http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/dossier%20nat%20vtt%202011.pdf

****

Le Rassemblement National Multi activités (Bi cross, Futsal Adultes, Foot à 7 jeunes) aura lieu les 21 & 22 mai 2011 à Bourges (18).

La circulaire est téléchargeable sur le site internet :

http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/dossier-complet-multiactivités-2011.pdf

- **Dossier initiation découverte :**

http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/Dossier%20%20inititation%20découverte%202011.pdf

- **Dossier accueil Bourges :**

http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/Dossier%20accueil%20Bourges%202011%20.pdf

- **Dossier Bi Cross :**

http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/Dossier%20accueil%20Bourges%20bicross%202011.pdf

- **Dossier Foot à 7 :**

http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/Dossier%20foot%20à%207%202011.pdf

- **Dossier Futsal :**

http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/Dossier%20futsal%202011.pdf

****

Le Championnat National de Natation aura lieu les 4 et 5 juin 2011 à Meaux (77).

La liste des hébergements :

http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/Fiche%20Hébergement%20-%20Nationaux%20Meaux%202011.pdf

****

Le Rassemblement National Judo, Kourach aura lieu les 11 et 12 juin 2011 à Aixe sur Vienne (87)

La liste d'hébergements de l'UFOLEP 87

http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/LISTE%20DES%20HEBERGEMENT%20NATIONAL%20JUDO.pdf

- **Le Championnat National « A » de Tennis de Table** aura lieu les 11 et 12 juin 2011 à Carquefou (44).

La circulaire est téléchargeable sur le site internet :

http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/circulaire-organisation-TT-A-.pdf

- **la fiche d'identification :**

http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/fiche-identification.doc

- **La fiche arbitrage :**

http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/fiche-inscription-arbitres.doc

- **la fiche d'inscription :**

http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/INSCRIPTIONS-CRITÉRIUMS.doc

- **La fiche d'inscription des doubles :**

http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/INSCRIPTIONS-DOUBLES-NATIONAL-A.doc

****

- **Le Critérium National des Boules Lyonnaises** aura lieu les 25 & 26 juin 2011 à Avion (62).

- **La circulaire d'organisation est téléchargeable sur le site internet :**

http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/NATIONAL%20BOULES%20COMPLET.pdf

- **Fiche d'engagements A**

http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/fiche-engagements-A.doc

- **Fiche d'engagements B**

http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/fiche-engagements-B.doc

- **Fiche de réservation**

http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/fiche-reservation.doc

- **Fiche de récapitulatifs engagements**

http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/recap-engagement.doc

ORGANIGRAMMES GÉNÉRAUX DES MANIFESTATIONS 2011

Vous trouverez en lien hypertexte, les différents organigrammes des manifestations de gymnastique :

- *½ finale – groupe 1 : 14 & 15 mai 2011 à Wattrelos (59) :*
  http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/2011-1-2-finale-groupe1.pdf
- *½ finale – groupe 2 : 14 & 15 mai 2011 à Brindas – Saint Genis les Ollieres (69)*
  http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/G2-Organigramme-demi.pdf
- *½ finale – groupe 3 : 14 & 15 mai 2011 à Perpignan (66)*
  http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/org-demi-finale-gpe-3-PERPIGNAN.pdf
- *Inter région – groupe 1 : 21 & 22 mai 2011 à Rungis (94)*
  http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/Organi-général-inter-G1%20Rungis.pdf
- *Inter région – groupe 3 : 28 & 29 mai à Castelsarrasin (82)*
  http://www.ufolep.org/modules/telecharger/upload/organi-CASTELSARRASIN-gpe3-inter.pdf

Pour les inter régions groupe 2 des 28 & 29 mai à Saint Rambert d'Albon (26), et le Championnat National et le Rassemblement National de Trampoline des 11,12 et 13 juin à Élancourt (78), les organigrammes seront diffusés ultérieurement.

Compte rendu de la réunion du GT Trampoline les 12 & 13 mars 2011 à Villecresnes (94)

Présents : L. CASSES, P. HALBARDIER, F. MOREL, AM EMAILLE, P. EMAILLE, B. VIARD

Excusés : C. SANCHEZ, O. COURNILLOUX

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, L. CASSES ouvre la réunion.

FINALE NATIONALE GYMNASTIQUE ET TRAMPOLINE UFOLEP

Présentation des dernières informations concernant les conditions de la Finale nationale Gymnastique et Trampoline d'Élancourt (78) des 11, 12 et 13 juin 2011.

L. CASSES précise que pour le trampoline, une salle sera dédiée, petite mais adaptée, avec deux trampolines de compétition et accès à une salle d'échauffement avec un trampoline d'échauffement (dimensions du trampoline à vérifier). La finale trampoline doit pouvoir se tenir sur deux jours, comme traditionnellement (samedi 11 et dimanche 12) avec des horaires sensiblement comparables à ceux de l'an passé.

L. CASSES précise que tout sera fait pour accueillir le maximum de public possible, en fonction des distances de sécurité, des installations disponibles (tribunes), et des normes d'accueil du public de la salle.

QUOTAS DE QUALIFICATION

Le Groupe de travail discute et valide les quotas de qualification, qui seront communiqués aux régions. Remarque : même nombre de trampolinistes qualifiés que l'an dernier, ce qui implique 21 filles non qualifiées, 27 équipes et 11 duos synchro non qualifiés (alors que l'an passé tous les duos étaient qualifiés : il y a 25 % de duos synchro engagés de plus cette année, ce qui est une satisfaction et prouve le bien fondé de l'intégration de cette compétition en Finale Nationale).

ORGANIGRAMMES

Un temps est consacré à l'élaboration des organigrammes de passage de la Finale d'Elancourt (individuel(le)s, équipes et synchro).

DOSSIER TRAMPOLINE DE LA FINALE

Il devra comporter :

- Organigrammes de passage des trampolinistes (indiv., équipes, synchro.)
- Organigramme des pareurs.
- Organigramme des juges.
- Feuilles de match vierges (libre 1 et libre 2 + finale).
- Renseignements pratiques (adresse, plan d'accès, liste hôtels, …).
- Consignes précises.
- Engagements des juges : préciser si juge complet (dif.et exé.) et s'il matche ou a des contraintes particulières (suivi de trampoliniste ou d'équipe, …).
- Feuilles d'engagement papier + informatique.

PASSEPORT DU JEUNE KANGOUROU

L. CASSES présente le passeport du Jeune Kangourou. L'ensemble des participants se félicite de la concrétisation de ce projet, initié par le précédent Groupe de Travail. Les représentants du Rhône Alpes emportent 250 livrets, et ceux de l'Auvergne 200 livrets, charge à eux de les distribuer à leurs associations.

NOUVEAU PROGRAMME TRAMPOLINE

Premiers retours sur l'application de la nouvelle brochure lors des départementaux et stages de formation :

- Interdiction du port du corsaire : pas de problèmes particuliers, sauf pour les plus âgées (il suffira d'appliquer la règle qui prévoit la possibilité d'accorder une dérogation à l'interdiction, y compris en finale).
- Double classement équipe : positif.
- Nouvelles valeurs des niveaux : positif (meilleure répartition des trampolinistes dans les niveaux).
- Niveau 6 : déjà 2 participants, perspective d'évolution pour les Niveau 5 de cette saison.

Il est impératif d'adopter un programme unique de gestion des compétitions trampoline pour la saison prochaine (celui du RA ? de l'IDF ?). A voir avec Sébastien DESMOTS (webmaster du site ufogym).

FORMATION D'ANIMATEURS

Stages de perfectionnement (thématiques ?) à envisager pour répondre à l'élévation du niveau : le BF2A est trop « juste » dans le volume horaire de formation actuel pour acquérir le bagage technique nécessaire.

FORMATION D'OFFICIELS

BF1O et 2O dans le Rhône. Résultats Rhône Alpes : voir délégué régional.

Auvergne : stage BF1O (4 candidats) et BF2O (3 candidats)

Ile de France : BF1O (8 candidats)

Aucunes remarques particulières, les stages se sont bien déroulés.

Rencontre Interrégionale Trampoline

Information sur l'organisation d'une Rencontre Interrégionale Trampoline 18 et 19 juin 2011 à Oullins (- de 10 ans et non-qualifié(e)s pour la Finale). Recensement des intentions de participation.

Participants potentiels : 10 ans et - : IDF : 21 RA : 31 AUV : 10 soit 62 trampolinistes.

\+ Non-qualifiées individuelles : 21
Non-qualifiés duos synchro : 11 duos
Non-qualifiés équipes : 27 équipes

Possibilité d'engager des équipes composées de - de 11 ans.

Perspectives

- Proposition d'envisager l'organisation d'une rencontre internationale interclubs (Belgique ? Allemagne ?) à voir avec O. COURNILLOUX (Belgique) et L. ZAPPELLA, en charge des relations internationales à la DTN.
- Travail technique à mener.
- Réaliser un document pédagogique à destination des formateurs et des cadres des associations, sous forme d'un répertoire filmé et analysé des éléments (DVD).
- Constituer une base d'éléments filmés : réalisé vitesse normale, au ralenti, détailler les fautes caractéristiques, proposer des éducatifs.
- Confier aux (régions ? départements ? clubs ?) ce travail (prise de vue, dans le respect des règles de droit à l'image), avec en préalable un recensement des documents déjà existants.

Les régions pourraient se partager ce travail en filmant les éléments et les éducatifs, puis en transmettant à Pascal pour compilation.

Proposition de répartition :

RA : doubles rotations,
IDF : sauts et éléments de base,
Nord : figures complexes,
Auvergne : sauts et éléments de base avec rotation longitudinale.

IMMATRICULATION TOURISME

Le texte de référence en matière de tourisme est le Code du Tourisme modifié, en dernier lieu, par la loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques et ses décrets d'application du 23 décembre 2009, pour une mise en application au 1er janvier 2010.

Il fixe, notamment, les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation ou la vente de voyages ou de séjours et aux opérations de production ou de vente de forfaits touristiques.

Il impose un régime unique **d'immatriculation** à toute structure qui se livre à ces activités, y compris aux associations sans but lucratif (auparavant, pour une association sans but lucratif, il s'agissait de **l'Agrément Tourisme**).

Code du tourisme
Un des chapitres du Code s'applique aux personnes physiques ou morales qui se livrent ou apportent leur concours, quelque soit les modalités de leur rémunération, aux opérations consistant en l'organisation ou la vente :

a) de voyages ou de séjours individuels ou collectifs ;
b) de services pouvant être fournis à l'occasion de voyages ou de séjours, notamment la délivrance de titre de transport, la réservation de chambres dans des établissements hôteliers ou dans des locaux d'hébergement touristique et la délivrance de bons d'hébergement ou de restauration ;
c) de services liés à l'accueil touristique, notamment l'organisation de visites de musées ou de monuments historiques.

Toutes les associations sportives qui organisent ou vendent des forfaits touristiques sont concernées par cette loi et devraient demander leur immatriculation.

Le code du tourisme (Art L-211-2) défini un forfait touristique comme une prestation constituée de :
« La combinaison préalable d'au moins deux opérations portant respectivement sur le transport, le logement ou d'autres services touristiques non accessoires au transport et au logement et représentant une part significative dans le forfait,

- dépassant vingt quatre heures ou
- incluant une nuitée,
- vendue ou offerte à la vente à **un prix tout compris**.

Les associations et organismes sans but lucratif ne peuvent proposer les opérations ci-dessus qu'en faveur de leurs membres ».

Les stages de formation et d'entrainement sportif ne sont considérés comme des séjours touristiques.
Toutefois, Il est rare qu'une association puisse réunir toutes ces conditions puisqu'il faudrait que toute la prestation soit intégrée au prix de vente (transport, hébergement, restauration, encadrement …). Si tel est le cas, les associations devront faire une demande d'immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours : GIE ATOUT France (http://www.atout-france.fr/operateurs-voyages-sejours).

Pour obtenir l'Immatriculation, il faut pouvoir justifier :

- de la constitution d'une garantie financière avec un minimum de 30000 €.
- d'une assurance en responsabilité civile professionnelle (RCP)
- d'une personne ayant une compétence en matière de tourisme.

Exception à l'Immatriculation.

Le Code prévoit une autre exception à l'Immatriculation. N'y sont pas tenues :

« Les associations et organismes sans but lucratif qui n'ont pas pour objet l'organisation de voyages ou de séjours et qui ne se livrent à ces opérations qu'à l'occasion de leurs assemblées générales ou de voyages exceptionnels, liés à leur fonctionnement et qu'ils organisent pour leurs adhérents ou ressortissant ».

Compte rendu de la CNS
Bron, 19-20 mars 2011

Présents : C. CAHON – L. BALIGAND – JM FOULQUIER – F. JOVE – J. CABADI
Assiste : M. COEUGNIET (Comité Directeur)
Excusé : R. DUFAUD

NATIONAUX 2011

Trial
Le National aura lieu à Chouzelot les 25 26 juin.

S.T.F. Moto Cross
Il aura lieu les 13 et 14 août à La Brionne (23). La C.N.S. sera représentée par : C. CAHON, L. BALIGAND, F. JOVÉ, J. CABADI, R. DUFAUD. M. COEUGNIET représentera le Comité Directeur National. JL HAULE responsable technique, sera assisté de 9 commissaires techniques répartis sur 3 postes. L'Aquitaine fournira 3 commissaires, le Rhône-Alpes sera présent avec C. COMAS, J. GOYON et M. ANTIGA, M. DENINGE de la creuse, J. et F. VERNIEUVRE, complèteront les postes de contrôles. Exceptionnellement afin de promouvoir le quad, le S.T.F. accueillera 1 série de 15 quads. Chaque région pourra présenter un pilote.

50 à Galet
Celui-ci aura lieu à Orges (52) le 11 septembre pour une épreuve de 6 heures toutes catégories, selon le règlement national actuel. C. CAHON et L. BALIGAND seront présents avec JL HAULE pour les contrôles techniques.

FORMATION ET RECYCLAGE

La C.N.S. rappelle les recyclages ne sont pas des formations classiques, mais de niveau national. Il est impératif de respecter cette procédure qui pourrait avoir une incidence négative avec nos relations UFOLEP/FFM. A ce jour, 3 recyclages ont été faits avec 14 DC à Nantes, 13 à Reims et 20 dans le Nord. Il reste Nîmes, dont seulement 4 inscrits pour l'instant.

La C.N.S. rappelle que la convention UFOLEP/FFM rend obligatoire ces recyclages. Elle constate que des départements ou régions n'ont pas leurs officiels recyclés et doivent valider des dossiers préfectoraux hors réglementation.

Depuis le début de la saison, 3 stages ont été organisés. Flandres-Artois pour un BF1O – Pays de Loire : BF1ABF1O - BF2O – Rhône-Alpes : BF1A (5 stagiaires sans diffusion nationale ???).

2 stages sont en court de réalisation, la Bourgogne avec BF1A et BF2A – les 25-26 mars un BF1O. A ce jour la C.N.S. n'a aucun retour des stages réalisés. Ce qui pose problème pour le suivi de la formation au sein de la CNS.

RÈGLEMENTS

La CNS entreprend de réviser les règlements notamment pour le quad, le S.T.F. de Moto Cross, les écoles de conduite, le trial et les règlements généraux administratifs et sportifs pour toutes les activités.

NATURA 2000

Toute la documentation nécessaire se trouve sur le site de la CNS moto «ufolep-moto.org» rubrique documentation Natura 2000. Les zones Natura 2000, se trouvent sur le site : «www.natura2000.fr».

Étant donné que les procédures semblent différentes d'un département à un autre, nous conseillons de prendre contact, via votre délégation et votre Préfecture.

VISITEURS DE CIRCUIT

Les documents relatifs au fonctionnement des visiteurs de circuits, sont parus dans le Cont@ct N°18 du 15 juin 2010. JM FOULQUIER doit fournir la mise à jour après la formation de 2011. Celle-ci paraîtra ensuite dans le prochain Cont@ct.

RÉFÉRENTS TECHNIQUES

Les dotations en matériel sont en cours d'approvisionnement. Les cartes d'Officiels ont été envoyées pour tous les stagiaires en région ou à leur département et cela pour tous ceux qui ont passé leur stage jusqu'en 2010. Les moyens de contrôle du bruit selon la nouvelle norme « 2 mètres max » est disponible sur le site de la C.N.S. Moto, plus le document « Référent technique UFOLEP ».

APAC

La C.N.S. Moto doit reconstituer le dossier A.P.A.C. de demande d'assurance en Word, le faire publier sur Cont@ct et sur le site moto, pour permettre aux de le transmettre via internet. M. COEUGNIET gèrera la situation et transmettra à la C.N.S. Moto ses conclusions prises avec l'A.PA.C.

QUESTIONS DIVERSES

Recyclage DOM-TOM
La question sera posée au Pôle formation pour les modalités d'encadrement de ces formations.

Commissaires
Tous les commissaires, quels qu'ils soient, doivent être licenciés UFOLEP avec une licence dirigeant sans certificat médical.

Identification des machines
Selon la loi du 30.12.2008, l'identification des machines non immatriculées est obligatoire depuis le 1er juin 2009. Voir le site départemental de votre préfecture pour se mettre en règle.

De même tout véhicule à moteur (homologués ou non) doit souscrire une assurance R.C. du propriétaire qui peut être souscrite auprès de l'APAC. La R.C. de la licence UFOLEP ne couvre la RC du conducteur que lors de ses activités sportives.

Homologation
Pour l'homologation d'une épreuve, les fédérations ne donnent qu'un avis consultatif, le Préfet a seul pouvoir décisionnaire.

APPEL A CANDIDATURES
POUR LA CNS TENNIS DE TABLE

La CNS Tennis de Table recherche un membre pour compléter la CNS.

La fiche est à retourner **pour le 31 mai 2011** à l'UFOLEP Nationale (Benoit GALLET) et Jean Paul PIVERT.

Vous trouverez ci-dessous la fiche à compléter et à transmettre après avis du Comité Départemental concerné.

ACTIVITÉS SPORTIVES

CANDIDATURE 2011-2013
(mandature 2009-2013)
Membre de CNS

Je soussigné(e) :

Nom : ..... Prénom : ..... Né(e) le : ….. /…../….

N° de licence : ..... Association : ..... Département : .....

Adresse : .....

.....

☎ (dom.) : ..... ☎ (trav.) : ..... e - mail : .....

☎ (portable) : ..... 🗐 : .....

Présente ma candidature comme membre de l'activité :

→ TENNIS DE TABLE

Implications locales au sein de la Ligue de l'Enseignement et de l'UFOLEP

.....

.....

Motivations : .....

.....

Compétences :

.....

.....

Diplômes et qualifications sportives :

.....

.....

Je m'engage sans réserve à soutenir toutes les initiatives prises au sein de la CNS afin de promouvoir la pratique de ……..à l'UFOLEP dans le cadre du projet fédéral adopté à Saint-Brieuc"

A : ..... le : .....

Signature

Avis motivé du Comité Départemental *(l'avis **motivé** et les signatures sont **obligatoires**)*

.....

.....

.....

Signature du (de la) Président(e) : Cachet de la délégation départementale

À ADRESSER À L'UFOLEP NATIONALE, 3 RUE RÉCAMIER - 75341 PARIS CEDEX 07

Quotas de participation - Championnat National 2011
Cambrai (59)

	Jeunes			Adultes		
	Non indemnisés	Indemnisés	**Total**	Non indemnisés	Indemnisés	**Total**
Dept	**Hors quotas**	**Quotas + Boni**		**Hors quotas**	**Quotas + Boni**	
04		3	**3**	1	5	**6**
08		2	**2**		2	**2**
11		2	**2**		1	**1**
13	1	10	**11**	1	11	**12**
28		3	**3**		3	**3**
29		10	**10**	1	6	**7**
31		3	**3**		4	**4**
33		4	**4**	1	7	**8**
36		2	**2**		2	**2**
37		36	**36**	1	37	**38**
38	1	12	**13**	1	12	**13**
41		5	**5**		6	**6**
44		23	**23**	1	18	**19**
51	1	11	**12**	1	8	**9**
59	40		**40**	40		**40**
60		4	**4**		4	**4**
61		3	**3**		5	**5**
62	12		**12**	20		**20**
63	1	17	**18**	1	20	**21**
64		2	**2**		2	**2**
65		4	**4**		5	**5**
80		16	**16**	1	21	**22**
83	1	4	**5**	1	4	**5**
84		4	**4**	1	3	**4**
86		19	**19**	1	13	**14**
TOTAL	57	199	**256**	73	199	**272**

Le tableau des quotas de participation fait apparaître le nombre de participants par département en fonction des recensements réalisés.

IMPORTANT : En application des règlements financiers 2011 validés en Comité Directeur National des 16 et 17 juin 2010, *"Les individuel(s) ou équipe(s) de la **région organisatrice** ne peuvent prétendre à une indemnisation de leurs déplacements. Ils ne sont donc pas pris en compte dans le nombre d'indemnisés. Ils sont comptabilisés dans les présents."*

Les départements ne souhaitant pas bénéficier de la totalité des places, sont priés de le signaler au **plus tard le 15 avril 2011**. Les places ainsi libérées seront attribuées aux départements en ayant fait la demande avant cette même date.